

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2006
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie
Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Construction du mur de l'ARAA - (OA 205) - Marché n°4 204 U - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux de la 2^{ème} phase du tramway pour l'extension de la ligne A vers Mérignac, il s'est avéré nécessaire de réaliser la reconstitution de l'ouvrage de soutènement de la voirie et du mur d'enceinte délimitant le terrain de l'atelier de réparation aéronautique de la Base aérienne 106 (ARAA).

Les travaux se déroulent sur l'avenue des Eyquems et la nouvelle rue Beauséjour et comprennent notamment :

- La démolition du mur existant,
- La réalisation d'une semelle de fondation,
- La réalisation d'un voile pour mur de soutènement,
- La pose d'une clôture et de grilles sur une longueur de 800 mètres environ,
- la réalisation d'un portail face à la rue Vigny.

Le marché, à prix unitaires, notifié le 22 novembre 2004 au groupement d'entreprises FAYAT TP / BEC Frères, après appel d'offres ouvert, est d'une durée globale de 15 mois et d'un montant de 1 235 378,65 € HT.

En cours de réalisation du marché il apparaît nécessaire d'effectuer certaines adaptations aux travaux projetés.

D'une part, les quantités à mettre en œuvre sont augmentées en raison de plusieurs facteurs imprévus :

- la découverte, à l'avancement du chantier, d'une grande hétérogénéité des sols que n'avaient pu faire apparaître les sondages réalisés sous la chaussée existante pour l'ensemble des travaux de la voie ferrée du tramway.
Ainsi, une circulation importante d'eau souterraine a généré une grande quantité de purges, remplacement du sol existant par de la grave, matériau d'apport noble,
- la reprise de clôture sur la parcelle communautaire mitoyenne du chantier sur laquelle sera établie la SSR, en raison d'une différence de nivellement constatée sur site,
- la démolition d'anciennes fondations et protection de réseau gaz issus des immeubles de l'armée rescindés au droit du mur.

Ces travaux supplémentaires représentent un montant de 62 282 € HT dont les prix sont issus du bordereau du marché.

D'autre part, la négociation foncière menée entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Armée a fait apparaître, in fine, la nécessité de réaliser, sur 90 mètres supplémentaires sur la rue Beauséjour, une clôture à l'identique de celle bordant la voie du tramway.

En effet, la création de la voie nouvelle et la restructuration intérieure des terrains de l'armée entraînent le déplacement de l'entrée principale des ateliers de la base aérienne 106 sur la rue Beauséjour et ont conduit les services de l'Armée à demander l'harmonisation de la nouvelle clôture.

En raison de la parfaite similitude des travaux, des prix très compétitifs obtenus lors de la mise en concurrence initiale et des délais de réalisation immédiats, il apparaît opportun de faire réaliser ces travaux dans le cadre d'un avenant au marché en cours.

Leur montant, intégrant un soutènement du mur d'une hauteur entre 1,10 et 1,40 m, s'élève à 112 000 € HT calcul basé sur les prix du bordereau du marché.

Le montant total de ces modifications s'élève à 174 282 € HT et porte le nouveau montant maximum du marché à 1 409 660,65 € HT soit 14,10 % d'augmentation, et sera financé au budget annexe transport des exercices 2004 à 2006, Chapitre 23, compte 23800063 Programme TW 20 F, CRB H 340.

Le délai de réalisation de ces travaux supplémentaires n'affecte pas la durée du marché.

La Commission d'appel d'offres, saisie dans le cadre de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995 a émis, lors de sa réunion du 4 janvier 2006 un avis favorable.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction centrale des achats et marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant au marché n°04 204 U et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché n°04 204 U d'un montant de 174 282 € HT portant son nouveau montant maximum à 1 409 660,65 € HT soit 1 685 954,13 € TTC,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2006**

